

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 MARS 2018**

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Fondation du patrimoine : renouvellement de l'adhésion pour l'année 2018

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion de la Commune à la Fondation du patrimoine pour l'année 2018 dont la cotisation s'élève à 300€.

2. Association des Maires Ruraux de France : renouvellement de l'adhésion pour l'année 2018

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion de la commune à l'association des Maires Ruraux pour l'année 2018 dont la cotisation s'élève à 100€.

II- FINANCES

1. Compte administratif 2017

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2017 qui se décompose de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement fin 2017	:	2 088 972,18 €
- Déficit d'investissement fin 2017	:	104 877,92 €
Soit un excédent global général fin 2017 de	:	1 984 094,26 €

2. Compte de gestion 2017

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par Madame BONNAUD, Receveur du syndicat et Trésorière de Levens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer électroniquement.

3. Budget primitif 2018

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2018 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	4 834 148,00 €
avec un virement prévisionnel à la section d'investissement de	328 318,00 €
- Recettes	4 834 148,00 €
Excédent reporté	2 088 972,18 €
Total des recettes 2018	6 923 120,18 €

Section d'investissement :**DEPENSES**

Dépenses nouvelles	2 754 222,23 €
Restes à réaliser	1 968 206,04 €
Déficit reporté 2017	104 877,92 €

Total des dépenses 2018 4 827 306,19 €

RECETTES

Recettes nouvelles	2 232 453,23 €
Restes à réaliser	3 412 196,59 €

Total des recettes 2018 5 644 649,82 €

4. Détermination du taux des taxes : taxe d'habitation, Foncier Bâti et Non Bâti

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018 à savoir :

- taxe d'habitation	12,25 %
- foncier bâti	11,96 %
- foncier non bâti	18,08 %

5. Annexes budgétaires**a/ aide financière aux classes transplantées**

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver les aides financières suivantes :

- 8,50€ par jour et par élève pour les établissements publics et privés ;
- 3,54 € par jour et par élève pour les séjours linguistiques.

sur la base d'une classe par école et en fonction du nombre réel d'élèves dans la classe, pour un séjour de 5 à 8 jours.

b/ souscription abonnements et journaux

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de renouveler les abonnements et journaux pour l'année 2018, pour un montant total de 8 500 € conformément à la liste ci-dessous :

MEDIATHEQUE**JEUNESSE**

Popi (Bayard)	59.90
Pomme d'Api (Bayard)	65.40
Phosphore (Bayard)	63.90
Moi je lis (Milan)	56.00
Wakou (Milan)	56.00
Julie (Milan)	56.00
Fan2	16.90
Jeux Vidéo Magazine	32.90

ADULTES

Avantages	14.85
Mon Jardin et ma maison	28.80
Géo	44.55
60 Millions de consommateurs	37.80
Lire	34.20
Charlie Hebdo (à prévoir)	96.00
Marie-Claire Idées	25.00
Ca m'intéresse	29.95
Sourgentin	31.00
Tribune Santé	17.90
Nice-Matin	247.00
Famili	19.90

MAIRIE

Edit. Législatives dict.Perm. Construction Urbanisme	1 781.50
Weka	1 115.62
Territoriale Guide des Primes	59.00
Nice Matin	374.00
La Gazette	199.00
Efe Jurisprudence Urbanisme	195.00
Lexis	1 574.00
Infogreffe. Certificat signature électronique	259.53
Editions Papyrus. Code FPT	169.00
La Vie Communale et Départementale	97.60
Groupe moniteur	65.00
Mc Medias	149.00
SRCI	418.60
Fondation du Patrimoine	160.00
Magnus	216.37
Dalloz	349.83
Territorial	199.00
Bionnay Edition	84.00
TOTAL GENERAL	8 500.00 €

c/ fêtes et cérémonies

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'inscrire un montant de 32 000 € pour l'ensemble des fêtes et cérémonies pour l'année 2018 conformément à la liste ci-dessous :

FETES ET CEREMONIES – ANNEE 2018

Fête de la Saint-André	5 266,00
Goûters de fin d'année	2 737,00
Concours village fleuri	1 500,00
Festin de la Saint-Grat	3 720,00
Achat de coupes	825,00
Achat de crapauds	520,00
Kermesse des écoles	1 800,00
Achat de fleurs	1 630,00
Fête des Mères	400,00
Animations culturelles	8 816,00
Fêtes des agents	4 786,00
TOTAL	32 000,00

III- TRAVAUX / MARCHES

1. Extension de la Maison des Seniors – demandes de subventions

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

-d'approuver cette opération et son montant de 97 706€ TTC ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions possibles auprès des organismes et partenaires institutionnels d'un montant aussi élevé que possible.

2. Création du restaurant scolaire Jules Musso – demandes de subventions

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver cette opération et son montant de 546 336€ TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande utile au titre du droit des sols et ERP ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions possibles auprès des organismes et partenaires institutionnels d'un montant aussi élevé que possible.

3. Mise en concurrence pour l'assurance du risque statutaire - mandat au CDG06

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de mandater le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour le compte de la Commune, d'un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

- de retenir que le mandat s'exercera dans les conditions contractuelles suivantes :

- régime contrat : capitalisation

- type de contrat : contrat groupe

- durée du contrat : 4 ans

- catégories de personnel à assurer :

soit agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL,

soit agents non titulaires, titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC,

soit les deux catégories.

- de retenir que l'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée.

IV- DOMAINE COMMUNAL

1- Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2017

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider les bilans des acquisitions et des cessions pour l'année 2017 conformément aux tableaux annexés.

2- Renouvellement des conventions de location avec le Nouveau Logis Azur – 5 locaux en RDC aux Résidences du Château

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler les conventions de location à titre gratuit avec le Nouveau Logis Azur concernant cinq locaux situés au RDC des Résidences du Château pour une durée de douze années pour l'organisation d'activités sociales, éducatives, culturelles ou sportives ;

- de prévoir les fonds nécessaires au paiement annuel des charges et éventuelles taxes liées à ces locations, ainsi qu'à l'entretien courant des locaux.

LE MAIRE,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 12 AVRIL 2018